

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

OBJET : Enquête publique relative au projet de zonage des eaux pluviales

Par arrêté n°2025_316 en date du **14 novembre 2025**, le Président de la **Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône** a permis l'ouverture d'une enquête publique portant sur le **projet de zonage des eaux pluviales** sur le territoire intercommunal.

Objet de l'enquête : Cette enquête a pour but de recueillir les observations du public sur le projet de zonage des eaux pluviales, qui vise à :

- Définir les zones de gestion des eaux pluviales à l'échelle intercommunale,
- Prévenir les risques d'inondation et de ruissellement,
- Organiser la collecte, le stockage et le traitement des eaux de pluie,
- Harmoniser les règles entre les communes membres.

Durée de l'enquête : L'enquête publique se déroulera **du 4 décembre 2025 9h au 19 décembre 2025 12h**.

Lieux de consultation du dossier : Le dossier d'enquête publique, comprenant le projet de zonage, la note de présentation de ce projet de zonage, les cartographies communales associées, ainsi que les pièces administratives, sera tenu à la disposition du public :

- **En version papier sur les deux points d'enquête** de la Communauté de Communes, aux jours et heures d'ouverture habituels :
 - **Au siège de la Communauté de Communes :** 9 Rue du 19 Mars 1962, 38550 Saint-Maurice-l'Exil
 - **Au pôle de proximité de Beaurepaire :** 24 Av. des Terreaux, 38270 Beaurepaire
- **En version numérique :**
 - **Sur le site internet de la Communauté de Communes :** <https://www.entre-bievreethrhone.fr/>
 - **Au siège de la Communauté de Communes**, un ordinateur sera mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête : **9 Rue du 19 Mars 1962, 38550 Saint-Maurice-l'Exil**

Modalités de participation : Toute personne intéressée peut consulter le dossier et formuler ses observations :

- **Sur les registres papier d'enquête** ouverts dans chacun des deux points d'enquête (siège de la Communauté de communes et Pôle de proximité de Beaurepaire) ;
- **Par écrit, adressé à l'attention du commissaire enquêteur :** Madame Stéphanie RETOURNAY, 9 Rue du 19 Mars 1962, 38550 Saint-Maurice-l'Exil ;
- **Par courrier électronique** à l'adresse suivante : enquetepubliquezonagepluviale@entre-bievreethrhone.fr

Permanences du commissaire enquêteur : Le commissaire enquêteur recevra le public aux dates, heures et lieux suivants :

- **Pôle de proximité de Beaurepaire :** Le 04/12/2025 de 14h à 16h et le 10/12/2025 de 9h à 12h
- **Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône :** Le 10/12/2025 de 14h à 17h et le 19/12/2025 de 9h à 12h

Clôture de l'enquête : Aucune observation ne sera recevable après le **19 décembre 2025, 12h**

Renseignements : Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au **Service Ingénierie de la Communauté de Communes :**

- **A l'adresse électronique suivante :** enquetepubliquezonagepluviale@entre-bievreethrhone.fr
- **Par téléphone** 04.74.29.31.27

Fait à Saint-Maurice-l'Exil le **14 novembre 2025**